

# Procédure de Validation du Permis de Chasser 2023-2024

Vous venez de recevoir votre demande de validation (devis au verso), vous devez :

**Etape 1 :** - Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse veuillez l'indiquer ci-après :

Nom : ..... Prénom(s) 1 : .....

2 : ..... 3 : ..... 4 : .....

Adresse : .....

- Vérifier les « **références du permis de chasser** » (le numéro de permis est celui qui se trouve dans le volet permanent). Si elles sont erronées vous devez les modifier.
- Notez **obligatoirement** votre numéro de téléphone après votre adresse.
- Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle veuillez compléter « **l'autorisation de chasser** ».
- **Signez votre demande de validation.**

**Etape 2 :** - Choisissez la « **nature de la validation** » désirée pour la saison 2023-2024. Si vous désirez un type de validation autre que ceux proposés, téléphonez à la Fédération au 04 95 23 16 91 afin que nous vous communiquions le montant.

**Etape 3 :** - Vous allez valider votre permis de chasser et vous **devez souscrire une assurance Responsabilité Civile Chasse (Obligatoire)**. Dans le cadre du guichet unique nous mettons à votre disposition un contrat au tarif de 20 € TTC, dont la notice d'informations se trouve en annexe. **De plus, vous aurez la possibilité de souscrire des garanties complémentaires à conditions préférentielles.**

**Etape 4 :** Etablissez un chèque du montant total (Avec ou sans assurance) à l'ordre du « **Régisseur de Recettes FDC2A** » (Attention, n'oubliez pas de signer votre chèque).

**Etape 5 :** **Carnet de Prélèvement Bécasse**, cochez si vous souhaitez un carnet bécasse papier ou numérique c'est à dire ouvrir un compte CHASSADAPT pour saisir les prélèvements bécasse.

Joindre dans l'enveloppe prévue à cet effet les documents suivants :

1° - Le document de demande de validation, complété et **signé**

2° - Le chèque signé du montant total de la validation

**Attention : tout dossier incomplet sera rejeté, la Validation du permis ne pourra être établie.**

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'Environnement) à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez.

La Fédération établira à l'aide du devis complété et signé, votre Validation du Permis et vous la retournera (Prévoir un délai de huit jours maximum).

Vous avez également la possibilité de vous mettre en contact avec votre association de chasse ou votre armurier.

## Horaires d'ouvertures des bureaux de la Fédération :

A partir du 17 Septembre : Lundi-Mardi-Jeudi : 8h à 17h30 Mercredi : 8h-12h 14h-17h30 Vendredi : 8h à 15h30

**Du 15 Mai au 16 Septembre 2023 : Ouvert au public de 8h à 15h**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse du Sud  
Résidence Les Lacs - 16 Avenue du Mont -Thabor - 20090 AJACCIO  
Tél. : 04 95 23 16 91 – Mail : [secretariat@fdc2a.corsica](mailto:secretariat@fdc2a.corsica)